Le cardinal Marto de Fatima vante la réception de la communion de divorcés "remariés" : l'exemple très médiatique de Rosalia et Gastão

Article rédigé par Le blog de Jeanne Smits, le 07 février 2020

Source [Le blog de Jeanne Smits] Dans un article publié en janvier par le quotidien portugais *Jornal de Noticias*, <u>le cardinal Antonio dos Santos Marto de Leiria-Fatima a officiellement annoncé</u> que deux couples divorcés et « remariés » et une femme divorcée et « remariée » ont été autorisés à recevoir la sainte communion dans son diocèse, « comme n'importe quel catholique ».

Trois autres couples y suivent actuellement un « chemin de discernement » qui leur permettra de recevoir les sacrements après qu'ils auront montré qu'« ils ont une bonne relation foi avec Dieu ».

Le tout premier couple à avoir obtenu une telle autorisation officielle de recevoir la communion avec l'approbation du Cardinal Antonio Marto de Leiria-Fatima, au Portugal, a récemment été identifié et interviewé par un média portugais (merci au Forum catholique qui a signalé cette information).

Il s'agit d'une ancienne catéchiste et d'un homme divorcé, mariés civilement depuis dix ans. Ils sont autorisés à recevoir les sacrements depuis mai 2019 après avoir suivi un « parcours de discernement » organisé par le diocèse de Leiria-Fatima.

Ce « parcours » y a été mis en place dans le sillage d'*Amoris laetitia* qui ouvre la porte à la communion pour les divorcés engagés dans une nouvelle union alors que leur mariage religieux était valide.

Les noms de Rosalia Rodrigues et de Gastão Crespo ont été révélés mardi dans le tabloïd *Correio da Manhã*, reconnaissable par ses « unes » criardes et sa préférence pour le sensationnel. La page consacrée à l'affaire rapporte les propos du couple et y ajoute une courte interview accordée par le cardinal Marto. Le pape François l'a nommé cardinal en juin 2018, quelques jours seulement après que Marto eut publié, le 31 mai 2018, <u>une « Note pastorale »</u> donnant « des orientations pastorales en vue d'une meilleure intégration ecclésiale des fidèles divorcés vivant dans une nouvelle union ».

Il est remarquable que cette histoire ait été rendue publique à peu près au même moment où la presse argentine racontait comment le nouveau président de l'Argentine, <u>Alberto Fernandez</u>, a reçu la communion avec sa deuxième maîtresse officielle, <u>Fabiola Yañez</u>, bien qu'il soit divorcé et qu'il travaille activement à la légalisation de l'avortement dans son pays.

Par ailleurs, on retiendra le symbolisme de la date où pour la première fois, Rosalia, 39 ans, et Gastão, 47 ans, de Leiria, ont pu recevoir la communion en tant que couple divorcé et « remarié » : le 13 mai 2019. C'est à-dire la fête de Notre-Dame de Fatima... Depuis lors, ils se disent « en paix» et se sentent à nouveau acceptés comme « enfants de Dieu».

« Nous sommes passés d'un cœur blessé à un cœur en paix. Merci, pape François », a déclaré Rosalia au *Correio*.

Tous deux étaient catholiques pratiquants et engagés avant d'officialiser leur union adultère par un mariage civil. Selon le *Correio*, ils se sont mariés civilement il y a dix ans et se sont vus dès lors obligés de « limiter leur participation à l'Eglise », comme ils disent.

« C'était douloureux », confie Rosalia. « C'était comme une grande blessure. J'étais catéchiste et ministre de la communion. Je me suis rendue compte, au moment où je me mariais, que je serais en état d'adultère. » Et Gastão d'ajouter : « Nous n'avons plus jamais reçu la communion. Cela n'avait pas de sens en état de péché. Je reste marié aux yeux de l'Église et nous avions accepté cette conséquence. »

Ce n'est que lorsque le diocèse de Leiria-Fatima, citant explicitement l'exhortation apostolique du pape

François, *Amoris laetitia*, a ouvert des sessions spéciales pour les catholiques divorcés et « remariés » qu'« une lumière a commencé à briller dans la vie de Rosalia et Gastão », raconte le *Correio*. Ils ont suivi les sessions mises en place par la note pastorale de « Don Antonio », qui suivent explicitement l'orientation donnée par *Amoris laetitia*. La note cite également comme source les orientations des évêques du Grand Buenos Aires, « approuvées comme magistère authentique par une lettre du Pape », et celles des évêques d'Allemagne, de Malte et d'Émilie-Romagne en Italie. Selon toutes ces directives, *Amoris laetitia* permet dans certaines conditions de donner les sacrements aux couples divorcés et « remariés » qui demeurent dans leur union illicite bien que leur mariage religieux n'ait pas été jugé nul par un tribunal ecclésiastique. Le cardinal Marto a répondu à la question du journal populaire de savoir pourquoi il « a décidé d'adopter la vision du pape pour la famille ».

- « On n'avait pas encore trouvé pour les conjoints divorcés de voie qui permette de les réintégrer dans la vie de l'Église et de la communauté chrétienne, ce qui, dans ce cas, peut conduire à la pleine réintégration de la réception des sacrements. Personne ne peut rester condamné pour toujours, c'est ce que le Pape a dit », a-t-il répondu.
- « L'Eglise doit-elle s'adapter à son temps ? », lui demande le journaliste. « Oui. Elle doit accueillir ces familles, mais ce n'est pas seulement l'affaire des prêtres et des évêques, les communautés doivent en faire autant », a déclaré le cardinal Marto.

Il a présenté officiellement la mise en œuvre de son « chemin de discernement » lorsqu'il a inauguré un nouveau Centre de soutien aux famillese (Centro de Apoio a Familia », CAF) le 10 janvier dernier au séminaire diocésain de Leiria. Ce centre s'adresse aux familles en crise avec une équipe de 21 bénévoles qui leur apporteront un soutien psychologique, médical, juridique et spirituel gratuit.

« La famille est le meilleur et le plus précieux patrimoine immatériel de l'humanité », a déclaré le cardinal Marto. Selon le *Jornal de Noticias* qui a rendu compte de la cérémonie d'inauguration, le CAF tentera d'aider les couples à rester ensemble, mais il entend aussi « aider les futurs couples divorcés à suivre également ce processus » de discernement.

En juin dernier, un reportage sur Rosalia Rodrigues et Gastão Crespo, complété par une photo de famille qui les montre avec le fils de Gastão par son mariage catholique et les trois petits garçons de cette famille recomposée, tout sourires, a été publié par le journal de leur paroisse, puis repris et republié <u>par le bureau de communication du diocèse de Leiria-Fatima</u>. Titre : « Un témoignage de vie. »

Rosalia et Gastão y expliquaient que malgré leur union civile, ils ne manquaient jamais la messe du dimanche. Ils avaient pris soin de faire baptiser leurs trois garçons en veillant aussi à ce qu'ils soient instruits de leur foi. A moins de se séparer ou de s'engager à vivre comme frère et sœur, la loi de l'Eglise leur interdisait (et leur interdit en réalité toujours) de recevoir les sacrements.

Si le cardinal Marto n'avait pas institué son « chemin de discernement », les choses en seraient restées là. C'est l'existence de ce "chemin" qui les a conduits à décider de prendre des mesures pour recevoir les sacrements. Lourde responsabilité pour le cardinal...

L'article de juin 2018 – sans doute déjà écrit lorsque Rosalia et Gastão ont pu accéder à la communion –, précisait par ailleurs qu'ils avaient « accepté » pendant leur parcours de devenir catéchistes et de rejoindre leur commission paroissiale.

Ils y racontaient également qu'ils s'étaient rencontrés quelque temps après le divorce de Gastão en 2006 : « Nous sommes tombés amoureux de manière responsable et c'est en pleine conscience des conséquences religieuses de notre union que nous avons décidé de nous marier civilement en 2009 », affirmaient-ils sans broncher.

Rosalia était alors assistante sociale et catéchiste paroissiale à plein temps à Santarém (lieu d'un très beau miracle eucharistique au XIIIe siècle). Gastão était également catéchiste, et engagé dans l'Église. Il s'était marié en 1998 et avait eu un fils. Il dit avoir « essayé par tous les moyens possibles » de se réconcilier avec sa femme, mais sans succès. Il a également déclaré que son mariage était « conscient et responsable » pour lui et sa femme et qu'il était donc valide : « Il n'y avait pas de place pour une procédure de nullité. » En plus de s'occuper de leur fils, Gastão dit qu'il a maintenu une « relation cordiale » avec la mère du garçon. Le « chemin du discernement » a conduit Rosalia et Gastão à participer à des séances de deux heures toutes les quinzaines pendant six mois. « A la fin de ce magnifique chemin, nous nous sentons appelés à la vocation matrimoniale et à être encore plus proches de Dieu, même sans être unis par le sacrement du mariage », disent-ils.

Oui, vous avez bien lu : appelés dans l'Eglise à la vocation matrimoniale sans union sacramentelle. Ils espèrent être « un exemple » pour d'autres couples vivant une seconde union. Parce que le « mariage » sans mariage c'est quand même chouette et joyeux, selon *Amoris laetitia*!

• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. <u>S'abonner</u>

Ce blog est d'accès gratuit et je tiens à ce qu'il le reste. Je l'alimente bénévolement, mais suis très reconnaissante à ceux qui voudraient contribuer à la rémunération de ce travail, et remercie chaleureusement ceux qui ont déjà contribué.

"Clic" sur ce lien si vous souhaitez faire un versement via paypal: paypal.me/SmitsJeanne.